

Argenteuil, le 28 Août 2016

Objet : Réunion politique à la Mosquée de Tremblay en France

Copie : Ministère de l'intérieur et des cultes

Monsieur le Préfet,

Suite à une nouvelle affaire concernant deux femmes voilées qui se seraient fait exclure d'un restaurant, le CCIF, et son président, Marwan Muhammad, appelle à une réunion publique à caractère politique ce soir même à la mosquée de Tremblay en France.

L'objectif de cette réunion n'a aucun caractère religieux puisqu'il s'agit de s'y « mobiliser ».

Il nous semble qu'il y ait urgence à agir avant que cette situation ne dégénère, nos compatriotes Musulmans étant manipulés par cette association, qui s'empare de tous les sujets pour en faire des armes de propagande anti-français, et contre notre pays.

Par ailleurs, dans la forme de cette réunion, il y a entrave à l'art.26 de la loi de 1905 : « Il est interdit de tenir des réunions politiques dans les locaux servant habituellement à l'exercice d'un culte. », ainsi qu'à l'art. 35 : « Si un discours prononcé ou un écrit affiché ou distribué publiquement dans les lieux où s'exerce le culte, contient une provocation directe à résister à l'exécution des lois ou aux actes légaux de l'autorité publique, **ou s'il tend à soulever ou à armer une partie des citoyens contre les autres**, le ministre du culte qui s'en sera rendu coupable sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, sans préjudice des peines de la complicité, dans le cas où la provocation aurait été suivie d'une sédition, révolte ou guerre civile. »

Je vous demande donc de bien vouloir intervenir dans les plus brefs délais pour faire appliquer la loi à ce groupuscule qui cherche à désagréger l'équilibre déjà très fragile de notre Nation.

J'attends, par ailleurs toujours, une réponse à mon courrier en date du 10 août concernant des dérives identiques au Bourget.

Veillez croire en mes sentiments les plus respectueux.


Laurence Marchand-Taillade

Monsieur Le Préfet de Seine-Saint-Denis
1 Esplanade Jean Moulin
93007 Bobigny